



S3 de Toulouse



## **Mouvement inter-académique CPE Groupe de Travail Vœux et barèmes du 23 janvier 2018 Déclaration des commissaires paritaires du SNES-FSU**

Le Groupe de travail Vœux et barèmes qui nous réunit aujourd'hui est directement lié aux conditions de travail, aux questions d'emploi et de recrutement.

C'est pourquoi nous tenons à revenir sur les suppressions d'emploi de fonctionnaires actées dans le programme libéral du président. La répartition entre fonctions publiques n'a volontairement pas été précisée, tout comme les différents ministères touchés. Cette dissimulation est bien loin du renouveau des pratiques démocratiques annoncées.

La politique de recrutement est tout aussi illisible au sein de l'Éducation nationale qu'entre les différents corps qui la composent. La seule certitude pour le second degré est la suppression de 1300 ETP au budget 2018 présentée lors du CTM du 20 décembre.

Pour les CPE, comme en 2016, malgré les besoins, aucune création d'emploi supplémentaire n'est prévue. L'année dernière, la majorité des rectorats ont détourné les 250 créations en n'ouvrant pas les postes correspondants. Nous déplorons une nouvelle fois le choix de Mme la Rectrice de ne pas avoir attribué un des huit emplois créés académiquement.

Nous dénonçons d'autant plus fermement cette politique erratique de recrutement qu'elle se double cette année d'une baisse de 70 postes : 50 places au concours externe et 20 au concours interne. Cette décision politique et budgétaire est d'autant plus inacceptable que, chaque année, l'absence de liste complémentaire conduit à une déperdition de possibilité de recrutement.

Le signal est désastreux pour les étudiants, il l'est tout autant pour les collègues. Avec cette logique comptable, le gouvernement ne fait pas le choix d'améliorer les conditions de travail et d'emploi. Tout comme il ne choisit pas d'améliorer les conditions d'étude des élèves. Il y aura moins de personnels enseignant et d'éducation pour encadrer les collégiens et lycéens, toujours plus nombreux dans les années à venir (+ 20 000 à la rentrée 2018, + 1 700 pour l'académie de Toulouse) et alors même que le pourcentage de non titulaires est en augmentation constante dans de trop nombreuses académies. Près de 8% de collègues contractuels étaient ainsi nommés dès la rentrée dans notre académie.

Ces choix illustrent combien notre catégorie est mal considérée par notre institution. L'absence totale de continuité ne permet en effet pas de pourvoir aux réels besoins : de trop nombreux établissements n'ont pas de CPE, le nombre de TZR est insuffisant pour pourvoir aux remplacements, les taux d'encadrement, quand ils ne sont pas ubuesques par le nombre d'élèves suivis, sont disparates et ne tiennent pas compte de l'exercice de nos missions dans les établissements. Ne pas être en mesure d'apporter à chaque élève le temps d'écoute nécessaire à son accompagnement est source de souffrance au travail pour de nombreux collègues. Pour certains, s'ajoutent aux conditions de travail difficiles des méthodes de management infantilisantes et contre-productives. En ce sens, la redéfinition par M Darmanin du " périmètre de la Fonction Publique ", s'inscrivant dans cette logique managériale, est particulièrement inquiétant.

De trop nombreux collègues souffrent de cette gestion dans notre académie. La crise du LPO Gallieni à Toulouse, évoquée jusqu'au Sénat, n'en est que la partie la plus visible et la plus dramatique. Le secteur CPE du SNES – FSU de Toulouse a été saisi cette année d'une quinzaine de situations ! Nous demanderons une audience auprès du rectorat pour évoquer ces situations.

Outre les effets délétères sur nos conditions de travail, cette politique de recrutement sans ambition ni continuité se répercute directement sur les possibilités de mutations offertes aux collègues : nombreux sont ceux qui hésitent à demander une mutation à l'aveugle, voire s'autocensurent, car les difficultés engendrées par le faible nombre de postes sont renforcées par le mouvement à gestion déconcentrée.



S3 de Toulouse

Fédération Syndicale Unitaire  
Syndicat National des Enseignements de Second degré  
Section Académique  
Midi - Pyrénées



**Le SNES-FSU demande :**

- le retour à un mouvement national qui serait non seulement un gage d'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire, mais aussi un moyen de fluidifier les mutations,
- un nombre de postes offerts augmenté à la hauteur des besoins et rappelle sa revendication d'un CPE pour 250 élèves,
- une augmentation du nombre de postes aux concours internes afin de permettre l'accès à titularisation pour les contractuels,
- l'ouverture d'une liste complémentaire pour combler les postes non pourvus aux concours 2018,
- un plan pluriannuel de recrutements.

Nous tenons également à réaffirmer notre opposition à l'utilisation des personnels stagiaires comme moyens. Si l'objectif affiché est de remettre à nouveau l'éducation au centre d'un projet de société, il faut proposer aux personnels nouvellement recrutés une véritable formation et à leurs tuteurs les moyens de la mener à bien dans les meilleures conditions : cette charge de travail supplémentaire doit donc être reconnue et indemnisée à la hauteur de l'investissement qu'elle représente.

Le SNES – FSU est la seule organisation syndicale à avoir préparé, exposé et défendu les intérêts de la catégorie lors des cinq derniers CTA dédiés aux moyens. Le SNES – FSU est la seule organisation syndicale à avoir clairement dénoncé depuis trois ans l'implantation de demi-postes, incompatibles avec l'exercice d'un métier centré sur le suivi des élèves, ainsi que les mesures de redéploiement. C'est aussi la seule organisation syndicale à avoir demandé la tenue d'un groupe de travail sur les postes.

Le Groupe de Travail Académique postes CPE devrait se tenir le vendredi 16 février afin de préparer le CTA consacré à la rentrée 2018.

**Le SNES – FSU :**

- demande la communication des documents dans les délais réglementaires et suffisants pour - permettre aux organisations syndicales de travailler dans des conditions décentes,
- rappelle son opposition à l'implantation, illégale car non statutaire, de demi-postes de CPE,
- dénonce la confiscation de postes créés lors des quatre derniers CTA pour accueillir des stagiaires,
- renouvelle sa demande d'un barème de classement des établissements.

Le SNES-FSU rappelle son attachement au service public d'éducation et refuse la précarisation de ses personnels qui fragilise encore davantage notre institution.

Notre pays, classé parmi les premières puissances économiques de la planète, doit absolument continuer à investir de manière significative dans son service public d'éducation ! C'est le seul qui garantit encore l'accès égalitaire à l'éducation pour tous les enfants et les jeunes résidant sur le territoire : c'est un enjeu démocratique majeur pour l'avenir et le devenir de notre jeunesse et par là même de notre nation.

Nous voulons une Éducation Nationale ambitieuse, compétente et sereine, porteuse d'un projet qui emporte l'adhésion de la jeunesse.

**Les commissaires paritaires CPE du SNES/FSU :**

**Benoît Aubertin, Carole Garnier, Catherine Gorbier, Brigitte Lacorre et Valérie Ramond.**